Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212202238-20260707-DELIB2026_61-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Commune de PLOUISY

2026/61

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Réunion du 7 juillet 2026

L'an deux mille vingt six, le sept juillet à 20 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de M Bérenger LE NEGARET, Maire

Membres présents : LE NEGARET Bérenger, TREMEL Mathieu, GREZE Romain, MOTTE Nathalie, LE CLEC'H Guy, PHILIPPE Fabienne, LE PESSOT Mireille, DOUILLARD Christophe, AUGRE Morgane, LE BONNIEC Frédéric, MOISAN Anthony, GUYON Gael, GOMAS Kevin, LE SAOUT Aurélie, M BRIGANT Pierre

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Mme LE PESSOT Laurence pouvoir à Mme LE PESSOT Mireille
Mme PINEL Clarisse pouvoir à Mme AUGRE Morgane
Mme RAMAIN Blandine pouvoir à Mme GUYON Gael
Mme CRENN Nathalie pouvoir à LE SAOUT Aurélie

Secrétaire de séance : GOMAS Kevin

2026-61 - Modification des horaires de l'école

Rapporteur : Morgane AUGRE

Les horaires de l'école de PLOUISY sont actuellement les suivants :

- 7H15 - 8H45 : garderie
- 8H45 – 11H45 : enseignement matin
- 11H45 – 13H30 : pause méridienne
- 13H30 : 16H30 : enseignement après-midi
- 16H30 – 19H00 : garderie

Les enseignants ont souhaité rallonger le temps scolaire du matin plus propice à la concentration des enfants et raccourcir le temps scolaire de l'après-midi.

Le temps de pause méridienne reste inchangé ainsi que les horaires de début et fin de l'école.

Les nouveaux horaires seraient les suivants :

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212202238-20260707-DELIB2026_61-DE

- 7H15 - 8H45 : garderie
- 8H45 – 12H00 : enseignement matin
- 12H00 – 13H45 : pause méridienne
- 13H45 : 16H30 : enseignement après-midi
- 16H30 – 19H00 : garderie

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **APPROUVE les nouveaux horaires de l'école tel que défini ci-après :**
  - **7H15 - 8H45 : garderie**
  - **8H45 – 12H00 : enseignement matin**
  - **12H00 – 13H45 : pause méridienne**
  - **13H45 : 16H30 : enseignement après-midi**
  - **16H30 – 19H00 : garderie**

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Bérenger LE NEGARET

Le secrétaire de séance,
Kevin GOMAS

MAIRIE DE PLOUISY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Cotes-d'Armor)